



Acronyme du projet : GIREPAM

Titre du projet : Gestion Intégrée des Réseaux Ecologiques à travers les Parcs et les Aires Marines

Bateau Bleu : pour concilier plaisance et environnement

Nom de l'organisation en charge du livrable: Parc national de Port-Cros

| | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| Responsable du livrable: | Parc national de Port-Cros |
| Workpackage | T1 : action pilote « Bateau bleu » |

| Auteur(s) | | |
|------------------|----------------------------|--|
| Nom | Organisation | E-mail |
| Giulia Azzolini | Parc national de Port-Cros | giulia.azzolini@portcros-parcnational.fr |

1 Le dispositif Bateau Bleu

1.1 OBJECTIFS

Le dispositif Bateau Bleu mis en place depuis 2014, a pour objectif de contribuer à réduire l'impact que peut générer la plaisance sur l'environnement marin, en fédérant un réseau d'acteurs du nautisme, à l'échelle du Parc national de Port-Cros, tels que les professionnels, les clubs et les plaisanciers.

Les professionnels ciblés par le dispositif sont des entreprises de :

- vente de bateaux neufs ou d'occasion,
- de location de navires de plaisance,
- d'entretien, de réparation et d'équipement de navires de plaisance,
- de vente de produits et d'accastillage.

Ce dispositif comporte deux volets, l'un consiste à « labelliser » des bateaux sur la base de critères techniques (motorisation peu polluante, cuve à eaux noires, clapet anti-rejet de carburant) ; l'autre à sensibiliser le client en fournissant notamment un kit pour inciter à adopter les bons gestes lors de la navigation.

Depuis son lancement Bateau Bleu fédère une trentaine de partenaires professionnels et a permis de labelliser près de 400 bateaux répondant aux critères techniques : être équipé d'une cuve à eaux noires, d'un système anti-rejet de carburant, ainsi que d'une motorisation peu polluante.



Figure 1 : Critères de Bateau Bleu

Pour faire certifier leur flotte, les partenaires de Bateau Bleu passe par une plateforme en ligne en remplissant un formulaire. Ce formulaire est ensuite vérifié par le Parc national de Port-Cros et la Fédération des Industries Nautiques. Si les critères indiqués correspondent aux critères de certification, les bateaux certifiés se voient apposer un autocollant sur leur coque.



Chaque professionnel impliqué, en signant la charte Bateau Bleu s'engage à :

- Sensibiliser leurs clients en leurs indiquant qu'ils se trouvent dans un Parc national, les informer des richesses et des fragilités, les sensibiliser aux bonnes pratiques environnementales de la plaisance et à la réglementation dans les cœurs marins,
- Utiliser, diffuser ou conseiller l'utilisation des produits d'entretien écologiques,
- Inciter leurs clients à utiliser les systèmes de pompages des eaux noires disponibles dans les ports,
- Participer, en fin de saison, à une demi-journée de bilan de l'opération animée par le Parc national, à présenter le détail des engagements et des résultats.

2 Bilan du dispositif Bateau Bleu

Les réunions annuelles d'animation du réseau des professionnels du nautisme servent à évaluer ce dispositif. En 5 ans de pratique en voici les points principaux :

Le bilan

| + | - |
|---|---|
| Relation de confiance entre les professionnels du nautisme et le PNPC / meilleure connaissance des actions du Parc national | Difficultés techniques : - pour les bateaux anciens de répondre aux critères techniques - Manque de temps en saison pour sensibiliser les clients |
| Augmentation des compétences et de la sensibilisation des professionnels | Difficulté de mobilisation des professionnels |
| S'inscrit et pousse les entreprises dans des actions écoresponsables | Utilité et efficacité des équipements (Ex : anti-rejet de carburant) |
| Bonne diffusion du kit de sensibilisation : outil apprécié | Gestion des clients sur la durée - durée de validité du label |

3 Evolution du dispositif Bateau Bleu

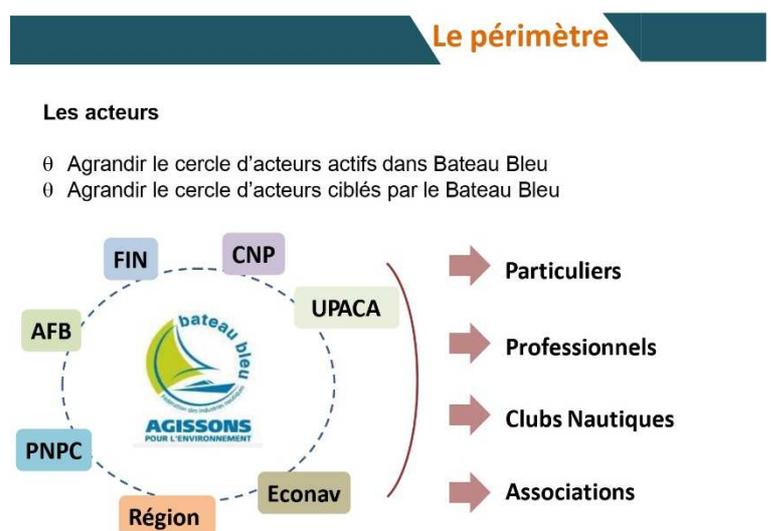
En 2019, des entretiens individuels avec une dizaine de partenaires (Chantier Naval Dettori, Eurovoiles, Mistral Plaisance, Portland, Quovadis, Au fil de l'étrave, VIP Plaisance) ont été effectués au printemps, afin de préparer l'évolution du dispositif et de renforcer l'accompagnement des professionnels, vers la réduction de l'impact généré par l'activité. Ces entretiens ont permis de mettre en avant les points positifs et les points d'amélioration qui devraient être apportés à Bateau Bleu (besoin d'avoir un avantage à être labellisé, intérêt du kit de sensibilisation à destination des plaisanciers...). En parallèle, un travail de réflexion s'est mis en place avec plusieurs acteurs maritimes pour apporter un cadre aux évolutions envisagées.

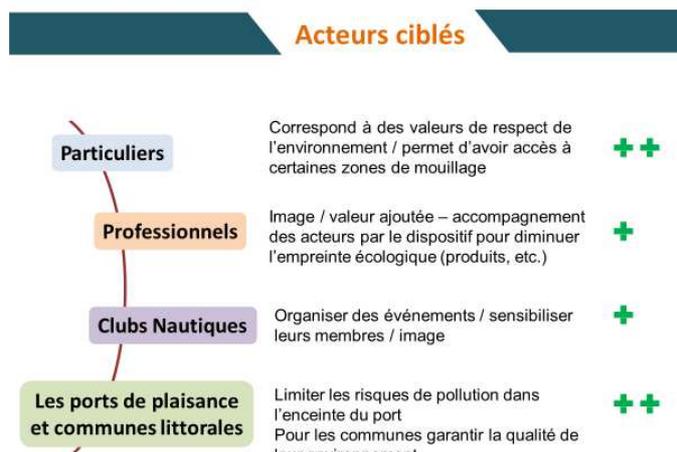
Les principales remarques issues des entretiens :

- La certification des bateaux doit permettre d'avoir une priorité sur des zones de mouillages ou sur quelques places au sein des ports de plaisance ;
- Le volet sensibilisation doit se renforcer auprès des professionnels partenaires pour faire évoluer leur activité afin qu'elle soit plus respectueuse de l'environnement ;
- Les supports de sensibilisation utilisés (kits, oriflammes, etc.) sont à maintenir, car ils sont utilisés et appréciés des plaisanciers qui louent leurs bateaux ;
- La création de supports grand format comprenant les éléments réglementaires au sujet de la navigation au sein de l'Aire Maritime Adjacente ;
- Les critères de certification pourraient se renforcer en devant plus exigeants, notamment en matière d'énergie à bord ;
- Trouver un système de certification adapté à différentes flottes de bateaux : anciennes et récentes.

Au cours de l'année 2019, d'autres acteurs maritimes en charge des questions liées à la plaisance ont rejoint la réflexion (la Région Sud, L'Union des Ports de Plaisance, la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée, etc.).

Suite à plusieurs réunions et échanges avec les membres fondateurs de Bateau Bleu (Parc national de Port-Cros, Fédération des Industries Nautiques et Office Français pour la Biodiversité) un bilan des précédentes opérations a été effectué et a permis de dégager plusieurs perspectives d'évolution. Afin de répondre à l'enjeu d'accompagnement du secteur de la plaisance, qui va au-delà de celui du Parc national de Port-Cros, il a été décidé que le dispositif devait s'étendre à l'échelle de façade de la Région Sud, afin de prendre en compte tous les bassins de navigation de la zone.





Ainsi, à partir de 2020, le dispositif s'attachera à regrouper un maximum d'acteurs professionnels de la plaisance et du nautisme sur la façade de la Région Sud, afin de faire évoluer les pratiques et réduire l'impact environnemental pouvant être généré par l'activité.

Le dispositif visera également à travailler avec les clubs et les fédérations nautiques, dans l'objectif d'informer et de sensibiliser leurs membres.

12

Le dispositif vient en complément de programmes de sensibilisation des plaisanciers, ou encore, de labellisation des ports de plaisance réduisant leur impact environnemental. Cela permet de mettre en harmonie trois dispositifs, dont les cibles sont différentes : les professionnels, les plaisanciers et les ports et de couvrir ainsi, une partie importante du secteur.

Bateau Bleu doit permettre de faire évoluer les pratiques dans le secteur de la plaisance pour le rendre plus durable, il doit également être un outil de dialogue, voire de concertation entre les acteurs économiques de la plaisance et les autorités publiques. Il pourrait notamment être utilisé pour impliquer les professionnels, avant la mise en œuvre de mesures réglementaires liées à leur activité.

Ainsi, pour réaliser cette évolution, une enveloppe budgétaire a pu être dégagée, afin de financer un poste et de réaliser les investissements nécessaires au déploiement de Bateau Bleu.

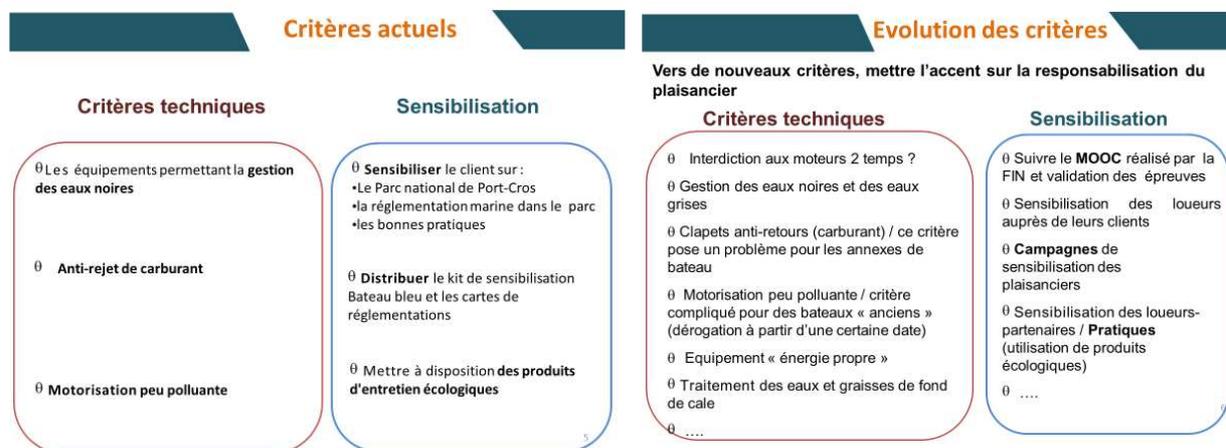
3.1 CRITÈRES TECHNIQUES

Dans le but de renforcer les critères techniques de certification le tableau ci-dessous présente de nouveaux critères.



| Catégories | | | Critères obligatoire | | | | | Critères optionnels | | | | | | |
|--------------------|-------------------|--------|----------------------|-----------------------------------|--|--|---|------------------------------|-------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Particuliers | | | Cuve à eaux noires | Motorisation Electrique / Hybride | 4 tps (sur justificatif d'entretien du moteur) | 2 tps (sur justificatif d'entretien du moteur) | Clapets anti-rejets de carburant pour les annexes | MOOC (si particulier) + docs | Panneaux solaires | Cuve à eaux grises | Système d'ancrage/ ancre "écologique" | Moteur électrique annexe | Moteurs (principal) électrique ou hybride | |
| | | | Voilier | Habit able | Ancien* | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Récent | ✓ | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Non- habitable | Ancien | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | |
| | Récent | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Bateau à moteur | Habit able | Ancien | | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ |
| | | Récent | | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ |
| | Non- habitable | Ancien | | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | ✓ | |
| | | Récent | | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | | | ✓ | | ✓ | |
| Semi- rigide | Non- habitable | Ancien | | ✓ | | | ✓ | | | | ✓ | | | |
| | | Récent | | ✓ | | | ✓ | | | | ✓ | | | |

Le choix des critères techniques dans le cadre de la phase de déploiement du dispositif n'est pas encore arrêté. Dans les futures orientations choisies, il se pourrait que certains critères soient modifiés, ou supprimés. En effet, le principal vecteur d'impact sur le milieu marin n'est pas directement lié aux équipements du bateau, bien que ces derniers réduisent le risque de rejets. Par contre, il est primordial de travailler avec les professionnels et les plaisanciers, car ce sont leurs comportements qui auront un ou plusieurs impacts sur l'environnement (mouillage sur l'herbier, utilisation des produits d'entretiens apportant d'importantes quantités de tensioactifs dans le milieu, tri des déchets, limitation de l'utilisation de plastiques, etc.).



La certification elle-même doit aussi évoluer. Le collectif a décidé d'alléger la procédure tant sur les modalités administratives avec la simplification des justificatifs à produire et l'allongement de la période de validité.

Evolution de la Certification

Moyens de certification :

θ Utilisation de la plateforme web pour l'enregistrement des bateaux

Documents à fournir :

- θ Bateaux neufs (spécifications techniques constructeur (Manuel d'utilisateur)
- θ Bateaux d'occasion (facture, certificat d'installation)
- θ Documents techniques

Période de validité :

- θ 3 ans
- θ Certificat délivré même si tous les critères ne sont pas respectés avec un délais de mise aux normes (pour les particuliers)



La certification va aussi s'adapter à la typologie du public concerné. Ainsi, on discernera 2 catégories de public : particuliers et professionnels.

Certification

Partenaires Professionnels



Convention de partenariat : vente de bateaux neufs et d'occasion, location de navires de plaisance (75% de la flotte), réparation et entretien, produits et d'accastillage

Particuliers

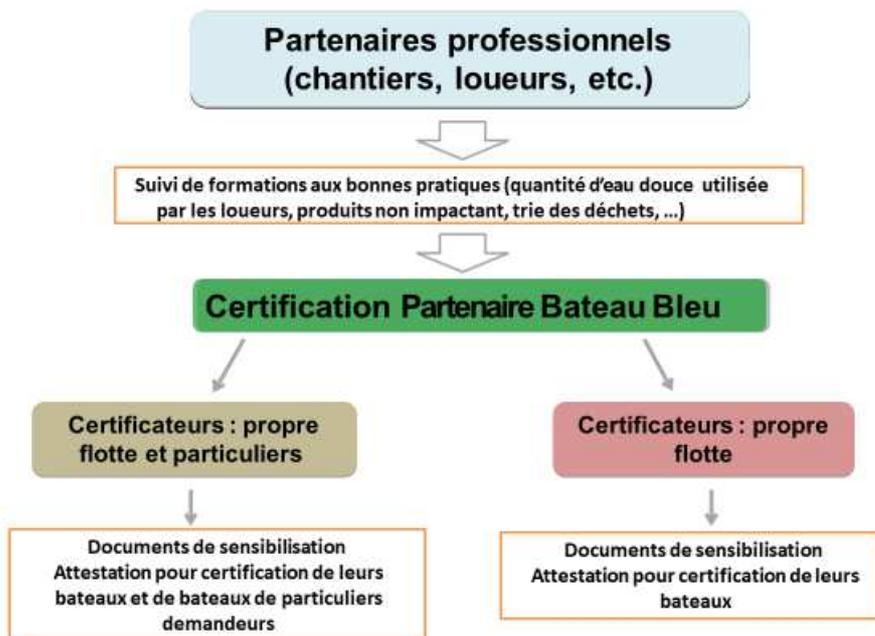
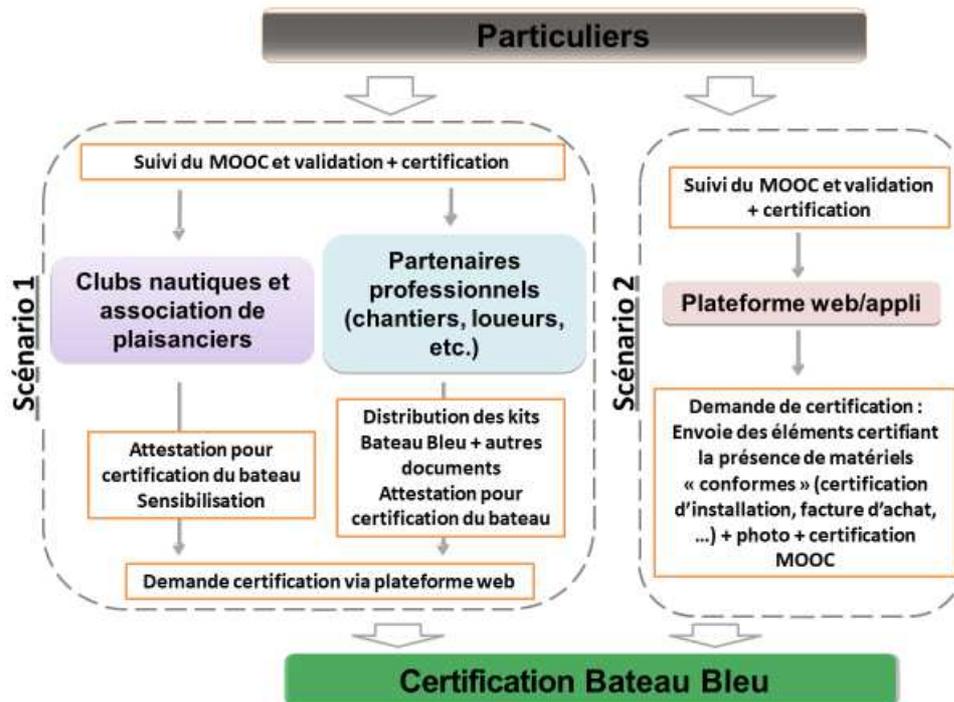


Charte Bateau Bleu : engagement / pratiques responsables

Clubs nautiques



Convention de partenariat



! Les campagnes de sensibilisation en mer ou dans les ports doivent venir soutenir le dispositif en sensibilisant les clients / en saison les loueurs disposent de peu de temps pour effectuer cette tâche

4 Evolution des supports de sensibilisation

Il est convenu de conserver les outils de communication présents en améliorant leur diffusion en s'appuyant sur des supports eux-aussi existant.

Visibilité

Information « Bateau Bleu » sur des supports utiles pour les plaisanciers :

- θ Encart « Bateau Bleu » guides d'accastillage et catalogues
- θ Application météo marine
- θ Applications réservation de places dans les ports/réservation de bateaux

! S'appuyer sur des applis existantes plutôt que d'en créer une ?

θ Supports de communication : Flyers, Kits, Oriflammes, etc.

θ Campagnes de sensibilisation

! Contacts en cas d'observation de pollution, caulerpe, ...
Référencer les infrastructures de récupération des eaux noires
zones de carénage adaptées, lien avec « Ports Propres »

